

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

| | | |
|----------------------|---|------------------------------|
| 22_09_29_0281 | ADHESION A L'ASSOCIATION FRANCAISE DES FUNDRAISERS | C.C DU 29/09/2022 |
|----------------------|---|------------------------------|

Le **jeudi 29 septembre 2022**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le **jeudi 22 septembre 2022**, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean PAPADOPULO, Président.

70 membres du conseil en exercice.

Ont participé aux votes :

47 Conseillers communautaires présents : ACCETTOLA Héléne – AYDIN Michaël – BACCAM Marguerite – BADIN Pascale – BERGER Alain – BERGER Dominique - BERTOLA-BOUDINAUD Graziella – BETON Christian – BLOND Priscilla – BOCHARD Jean-Jacques – BOUISSET Sandrine - CHAUMONT-PUILLET Anne – CHRIQUI Vincent - CICALA David – DEBES Céline – DI SANTO Laurent – DUSSERT Marie-Thérèse – FAYET Michel – GAGET Christine – GAGET Mathieu – GAUDE Daniel – GIRARD Jean-Pierre – GIRAUD Denis – GUETAT Christian – GUSTO Nadiège - KOPFERSCHMITT Carine – LAVILLE Christophe - LEPRETRE Aurélien – LIGONNET Andrée - LORIOT-CARNIS Maryse - MAILLET Dorian – MARGIER Patrick – MARY Alain – MICHALLET Damien - NICOLE-WILLIAMS Patrick - PAPADOPULO Jean – PARDAL Jean-Claude – PENOT Danielle – PERRARD Damien – POUDEVIGNE Magaly – RABUEL Guy - ROY Nadine – SADIN Christine – SALMON Jean-Noël – TISSERAND Olivier – VIAL Guillaume – WAJDA Daniel

13 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs : ALIAGA Alexandre donne pouvoir à BLOND Priscilla – BACCONNIER Michel donne pouvoir à GAGET Mathieu - BORGHI Roland donne pouvoir à DEBES Céline – BOUCHET Lucas donne pouvoir à BOUISSET Sandrine – DENIS Christophe donne pouvoir à GUETAT Christian – DESFORGES Marie-Laure donne pouvoir à BACCAM Marguerite – DURAND Fabien donne pouvoir à BERGER Dominique - LEGAY-BELLOD Gaël donne pouvoir à ACCETTOLA Héléne – MARTI Patrick donne pouvoir à MARGIER Patrick - RENARD Isabelle donne pouvoir à PERRARD Damien – SIMON Catherine donne pouvoir à PAPADOPULO Jean – SUCHET Noël donne pouvoir à BERGER Alain – VERLAQUE Florence donne pouvoir à KOPFERSCHMITT Carine

10 Conseillers communautaires absents : BELIME Gaëlle – DIAS Olivier – DUMOULIN Céline - DURET Isabelle – JACQUEMOND Nathalie - JURADO Alain – LASSAUSAIE Carole – MARION Cyril – NASSISI Ludovic – ROULOT Océane

Secrétaire de séance : DUSSERT Marie-Thérèse

Acte certifié exécutoire par

- Dépôt en Sous-préfecture le
- Publié le 24/10/2022

Nomenclature

- 5. Institutions et vie politique
- 7. Intercommunalité

Contexte

Avec la diminution des ressources financières constatées ces dernières années et les besoins croissants des populations, les collectivités sont de plus en plus nombreuses à faire appel aux ressources privées pour financer le développement de leur territoire. Cette orientation pourrait constituer une source supplémentaire de financement pour les projets de la CAPI.

L'élaboration d'une stratégie est nécessaire pour mener à bien cette entreprise et fédérer un réseau de partenaires privés autour des projets portés. Cette ambition peut s'appuyer sur les expériences de collectivités déjà engagées dans cette démarche et sur les outils qu'elles ont développés. L'association française des fundraisers constitue un vecteur intéressant pour bénéficier de cette expertise.

L'association française des fundraisers

Dans le cadre de ses politiques, la CAPI collabore avec des acteurs régionaux et/ou nationaux pour bénéficier de leurs compétences, leurs expertises et donner de la visibilité aux démarches qu'elle engage.

L'association française des fundraisers (AFF) existe depuis plus de vingt ans, d'abord sous le nom « Club des fundraisers », puis « Union pour la générosité », elle est membre de l'European Fundraising Association (EFA).

L'association mobilise et anime un réseau de plus d'un millier d'adhérents autour des enjeux de collecte de fonds pour des causes d'intérêt général.

Son rôle est de penser les territoires de demain en s'appuyant sur les retours d'expérience (expertise, retour terrain), le débat, la formation et l'information.

Son action a pour objectif de :

- Donner aux fundraisers les moyens leur permettent une diversification et une mobilisation durable des ressources au service de leurs projets ;
- Sensibiliser les acteurs publics et économiques à l'importance du fundraising dans la création de valeur sociale et économique et développer une culture partagée de la collecte de fonds ;
- Sensibiliser et former les parties prenantes aux techniques du fundraising ;
- Animer et renforcer le réseau des professionnels du fundraising ;
- Impulser l'innovation et la production de connaissances au sujet du fundraising et de son impact sociétal.

L'adhésion à l'association permettra de formaliser ce partenariat et de bénéficier des services proposés, ressources documentaires, réseau des adhérents, formations adaptées... pour construire une stratégie mécénat adaptée au territoire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

OUI l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et voté (Approuvé à la majorité)

DECIDE

- **D'APPROUVER** l'adhésion à l'association française des fundraisers.
- **D'APPROUVER** les statuts de l'association joints en annexe
- **D'AUTORISER** le versement de la cotisation annuelle fixée à 198 euros, 99 euros pour la mi-année.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, un Vice-Président, à signer, au nom et pour le compte de la CAPI, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Président
Jean PAPADOPULO